

Cher(e)s adhérent(e)s

Au grand regret du bureau, cette année nous ne pourrons pas nous réunir comme les années passées pour présenter le bilan de l'AS590, L'AG sera donc réalisée de façon dématérialisée pour répondre aux exigences gouvernementales de distanciation vis-à-vis de la pandémie COVID19. Elle est conforme à l'art. 9 des statuts de l'AS590 qui avait envisagé le vote à distance (électronique).

La procédure par messagerie est la suivante :

- - Email 1 de l'AS590 (le 16/02/21) :
 - Appel à candidature pour renouveler le conseil d'administration. **Réponse par mail attendue sous 8 jours, (mail à renvoyer « as590@hotmail.fr » avant le 24/02/21),**
 - Email 2 de l'AS590 (au plus tard le 28/02/21) :
 - Envoi du bilan aux adhérents avec demande de vote :
 - du rapport d'activités,
 - du rapport financier,
 - du conseil d'administration suite à réception des candidatures (cf. Email 1).
- **Un bulletin de vote à renseigner par messagerie devra être renvoyé à « as590@hotmail.fr » avant le 10/03/21 date officielle de l'AG.**
- Nomination du bureau par le Conseil d'Administration le 13/03/21,
- Email 3 de l'AS590 (avant le 14/03/21) :
 - Diffusion du compte rendu définitif de l'AG approuvé avec résultat du vote et l'élection du bureau par le conseil d'administration **sur le site de l'AS590.**

Etape 1 : Renouvellement du Conseil d'Administration (CA)

Par retour de email, toutes les bonnes volontés qui souhaitent faire vivre l'association, apporter leur pierre à l'édifice sont les bien venues au Conseil d'Administration.

Il suffit de renvoyer un **email à « as590@hotmail.fr », en précisant son accord pour être candidat au CA.**

Bien sur les anciens membres du CA peuvent se représenter.

Pour info, le conseil d'administration actuel (2020) à renouveler est constitué de 12 membres conformément aux statuts avec :

Joël RIVIERE	Jean Marie CARAYON	Gaël VUILLEFROY
Robert SIRAT	Alain BERTRAND	Hervé KRESSMANN
Marcel REBILLARD	Hervé GROLEAU	Marc MAGENDIE
Claude CORBIERE	Cédric HOLLIER	Jean Georges UTHURALT

Etape 2 et 3 : cf. procédure ci dessus

Le futur CA 2021 sera alors validé par vous, adhérents, à l'étape 2 de la procédure.

Le bureau (président, vice président, secrétaires) sera constitué à l'étape 3.

Restant à votre écoute

Bien cordialement à tous

J. RIVIERE

Président de l'AS590